

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 16 (1871)
Heft: 14

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Berne, le 19 juin 1871.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'un second supplément à l'Ordonnance sur les harnais d'artillerie vient de sortir de presse et que l'on peut se le procurer auprès du commissariat des guerres central au prix de 30 c. l'exemplaire.

*Le chef du Département militaire fédéral,
WELTI.*

Vaud. — Le Conseil d'Etat ayant décidé la réunion par sections des chasseurs de gauche d'élite, pour les exercer au tir et faire la nomenclature du fusil à répétition, le Département militaire a fixé les jours suivants :

I^{er} arrondissement, 1^{re} section, dimanche 2 juillet, à Payerne. — 2^e section, mardi 4 juillet, à Moudon.

II^e arrondissement, 1^{re} section, jeudi 6 juillet, à Villeneuve. — 2^e section, samedi 8 juillet, à St-Trophen.

III^e arrondissement, 1^{re} section, lundi 10 juillet, 2^e section, mercredi 12 juillet, à la Ponthaise (Lausanne).

IV^e arrondissement, 1^{re} section, dimanche 2 juillet, à St-Livres. — 2^e section, mardi 4 juillet, à Duillier.

V^e arrondissement; 1^{re} section, jeudi 6 juillet, à Agiez (Orbe). — 2^e section, samedi 8 juillet, à Cossonay.

VI^e arrondissement, 1^{re} section, lundi 10 juillet, à Yverdon. — 2^e section, mercredi 12 juillet, à Fey.

La réunion aura lieu sur les places de tir ci-dessus désignées, à huit heures du matin, tenue réglementaire, mais sans sac ni capote ; la giberne sera pourvue de ses accessoires.

Les hommes seront admis à faire leurs exercices de tir dans la section où ils sont domiciliés.

Les officiers qui devront assister à ces tirs recevront des ordres spéciaux.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 2 mai, dans le corps des carabiniers, MM. Charles Borel, à Morges, lieutenant de la compagnie n° 75 d'élite ; Jules Moreillon, à Bex, lieutenant de la compagnie de landwehr n° 2 ; Adrien Thelin, à La Sarraz, lieutenant de la compagnie de landwehr n° 4, et Louis Grenier, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 6^e bataillon de landwehr.

Le 3, M. Emile Rameruz, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant du centre n° 4 du 45^e bataillon d'élite.

Le 6, MM. Paul Moreillon, à Bex, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position n° 34 d'élite ; Auguste Glardon, à Ste-Croix, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 61 R. F. ; Alexandre Epars, à Penthaz, au même grade dans la compagnie n° 62 R. F. ; Henri Jaquier, à Lonay, au même grade dans la compagnie n° 2 de landwehr ; Henri Delessert, à Peney, capitaine du centre n° 4 du 2^e bataillon de landwehr ; Charles-Louis Bourgeois, à Ballaigues, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 9^e bataillon de landwehr, et Eugène Ducret, commis d'exercice du contingent de Vevey, au grade de 2^e sous-lieutenant.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie ; V. BURNIER, major fédéral du génie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

IL VIENT DE PARAITRE
chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse:
ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE
Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV
par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.
2^{me} édition, augmentée d'un
avant-propos sur la guerre de 1870.
1 vol. in-8^o. Prix : 5 francs.